



Bure, octobre 2022



INFORMATIONS COMMUNALES

Réfugiés à la place d'armes

Notre pays fait face à une importante demande d'asile, qui ira en s'accroissant les prochains mois. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) doit utiliser toutes les places disponibles pour tous types de requérants et prévoir l'ouverture d'infrastructures supplémentaires.

La commune a reçu l'information que la halle de sport militaire de la place d'armes fait partie de ces infrastructures supplémentaires. Elle se verra donc ouvrir de mi-octobre jusqu'à fin mars avec 200 lits mis à disposition.

Taillage des haies

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou de les élaguer aux distances légales. Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation, ni l'entretien des routes. La route doit être maintenue libre de toute branche la surplombant jusqu'à une hauteur de 4,50 m. de la chaussée et de 2,50 m. d'un chemin pour piétons ou d'une piste cyclable et lorsqu'il s'agit de garantir un bon éclairage public, jusqu'à la hauteur des lampes (art. 74 al. 3 du RSJU 722.11) Le gabarit d'espace libre doit déborder de 0,50 m. au moins des limites de la chaussée (art. 68 al. 1 du RSJU 722.11). Aux endroits sans visibilité, les haies vives et les plantations de toutes sortes ne doivent pas s'élever à plus de 0,80 m. de la chaussée (art. 76 al 2 RSJU 722.11).

Nous prions les personnes concernées par ces travaux de les effectuer ou de les faire effectuer. Les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs arbres et leurs haies, faute de quoi les travaux peuvent être effectués d'office à leurs frais.

Visite de l'ancienne cure de Bure

Nous vous informons qu'une visite de l'ancienne cure de Bure, désormais enregistrée comme monument historique, aura lieu **le samedi 29 octobre 2022**.

La visite guidée durera env. 1 heure et aura lieu par petits groupes. En cas d'intérêt pour cette visite, nous vous demandons de vous inscrire au moyen du bulletin d'inscription annexé ou par mail à : secretariat@bure.ch. Dans tous les cas, nous vous prions d'indiquer lors de votre inscription, les horaires qui vous conviendraient. Vous recevrez une confirmation avec l'horaire définitif quelques jours avant la visite.



Week-end Simon Guélat

Comme mentionné lors du dernier tout-ménage communal et en collaboration avec Cinémajoie, la commune souhaite mettre en avant le travail de Simon Guélat, enfant de Bure, que ce soit dans son rôle de réalisateur ou de comédien.

Vendredi 28 octobre à 20h00 à Cinémajoie :

Projection de trois courts-métrages réalisés par Simon Guélat précédée par une allocution du Ministre Martial Courtet et une présentation du réalisateur par Aurélien Deseez, producteur à la société des films du Béliet à Paris

" CABANE " (2016) 26 minutes

Durant tout l'été, quatre adolescents se retrouvent illégalement sur une zone militaire pour construire une cabane. Mais la rentrée scolaire est proche et l'âge d'or qu'ils ont vécu autour de ce projet commence lentement à prendre fin.

" ALINE " (2019) 30 minutes

Alban vit dans une station de ski avec sa mère. Chaque nuit, l'adolescent s'échappe pour rejoindre Julien – ce garçon qui porte étrangement le même prénom que le héros du roman qu'il dévore.

" CHAHINE " (2016) 23 minutes

Dans son petit appartement en banlieue parisienne, Chahine travaille les sons qui l'accompagneront sur scène. Cet espace est le sien, c'est le seul où elle se sent en sécurité. Dehors, la ville ne tolère pas sa présence et lui interdit d'être une femme.

A l'issue des projections, un échange entre le public et Simon Guélat aura lieu, à la suite duquel un verre de l'amitié sera offert par la commune.

Samedi 29 octobre à 20h00 à Cinémajoie :

Projection du film primé par le Grand Prix du Festival de Cannes 2017 :

" 120 BATTEMENTS PAR MINUTE " (2017) 143 minutes

Au début des années 1990, le sida se propage et tue depuis près de dix ans. Les militants d'Act Up-Paris s'activent pour lutter contre l'indifférence générale. Simon interprète le rôle de Markus

Des billets à prix préférentiels pour les habitants de Bure peuvent être obtenus, **dès le 12 octobre 2022**, au bureau communal ou par mail à : secretariat@bure.ch jusqu'au **jeudi 27 octobre à midi**. Le prix du billet par soirée est de **5 CHF** (au lieu de 13 CHF sur place).

Le conseil communal

Visite de l'ancienne cure de Bure



Dans le cadre de l'année thématique de la culture, la Commune vous invite à venir découvrir l'ancienne cure de Bure, désormais enregistrée comme monument historique après plusieurs années de travaux effectués avec soin et patience.

Raphaël Theurillat, propriétaire et maître d'œuvre, vous fera visiter le bâtiment et partagera avec vous anecdotes et hypothèses sur l'histoire de ce bâtiment, restauré et décoré avec passion au plus près du style du 18^{ème} siècle.

Samedi 29 octobre 2022



Organisation:
Commune de Bure



La visite guidée durera env. 1 heure et aura lieu par petits groupes. Pour faciliter la constitution des groupes, nous vous prions d'indiquer lors de l'inscription tous les horaires qui vous conviendraient. Vous recevrez une confirmation avec l'horaire définitif quelques jours avant la visite.

Inscription à déposer dans la boîte-aux-lettres du secrétariat communal ou à envoyer par e-mail à secretariat@bure.ch **jusqu'au dimanche 16 octobre**.

Nom : E-mail :

Prénom : Téléphone :

Localité : Nombre de
personnes :

Mes disponibilités / souhaits pour l'horaire de la visite (cocher le plus de cases possibles) :

8h00

10h00

14h00

16h00

SAB

Société d'Animation de Bure

APPORTEZ VOTRE
CITROUILLE DÉCORÉE !

SOIRÉE

29.10

18H00

HALLOWEEN

BURE

Sur inscription par SMS
auprès de Coralie Vuillaume
078 795 97 73 jusqu'au 24.10

Marche en direction de la cabane forestière

CONTEUSE | PETITE RESTAURATION | PÂTISSERIES